



REGLEMENT DU TRAIL DE LA CROIX DE FEISSONS 2020

Préambule

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à moteur, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

A. Lieu, date et nature de la compétition

Le Trail de la Croix de Feissons 2020 aura lieu le dimanche 13 septembre 2020 ;

a – Epreuves

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART ET D'ARRIVEE	TARIFS
Le Trail de la Croix de Feissons "Solo"	13 septembre 2020 à 9h30	Place des Victoires, 73600 Moutiers	20€ jusqu'au 31/08 puis 25€
Le Trail de la Croix de Feissons "Relais à 2" relais 1 = 8km / 950m D+ / 250m D- relais 2 = 13km / 350m D+ / 1050m D-			30€ jusqu'au 31/08 puis 35€
Le Sprint Trail	13 septembre 2020 à 10h00	Départ : Parc thermal de Brides-les-Bains Arrivée : Place des Victoires, 73600 Moutiers	10€ jusqu'au 31/08 puis 15€

b – Horaires et lieux des retraits des dossards :

Les dossards pourront être retirés le dimanche 13 septembre de 7h30 à 9h00 dans l'aire de d'arrivée, Place des Victoires à Moutiers

B. Programme

Dimanche 13 septembre :

- 7h30 – 9h00: Inscriptions et retrait des dossards ; Place des Victoires ;
- 9h30 : Départ des Trails de la Croix Feissons « Solo » et « Relais à 2 », Place des Victoires - Moutiers ;
- 10h00 : Départ Sprint TXF, Parc thermal de Brides-les-Bains ;
- 11h15 : premières arrivées ;
- 14h00 : remise des prix ;
- 14h30 : fin de course.

C. Organisateur

Le Trail de la Croix de Feissons est organisé par le Rotary Club de Moutiers, le Club Alpin Français Moutiers

Trail de la Croix de Feissons

et Haute-Tarentaise, et par l'EURL AS2Pic.

Contact organisation : Arthur GUNTZ. Tel. : 06 52 68 42 47, courriel : arthur@as2pic.org, site internet : www.trail-moutiers.fr

D. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Ouverture et clôture des inscriptions

- Les inscriptions ouvriront le 15 juin 2020;
- La clôture des inscriptions **en ligne** est fixée au vendredi 11 septembre à 22h00.

b – Tarifs d'inscriptions :

- TXF Solo : 20€ jusqu'au 31 août puis 25€ ;
- TXF Relais à 2 : 30€ jusqu'au 31 août puis 35€ ;
- Sprint TXF : 10€ jusqu'au 31 août puis 15€

Le tarif d'inscription comprend l'accès à la course, les navettes pour le relais et le Sprint TXF, le cadeau de bienvenue et le « buffet/casse-croûte » d'après course.

c – Catégorie d'âge :

CATEGORIES	ANNEES	TXF Relais à 2	TXF Solo	Sprint TXF
CADET	2003 - 2004			✓
JUNIOR	2001 - 2002	✓	✓	✓
ESPOIR	1998 – 2000	✓	✓	✓
SENIOR	1981 – 1997	✓	✓	✓
MASTER	19.. – 1980	✓	✓	✓

d – Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- **soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.**

Trail de la Croix de Feissons

- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Le certificat médical pourra être remis lors de l'inscription en ligne sur le site de notre prestataire (version numérisée).

e – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

f – Dossard

L'athlète doit porter visiblement sur l'avant du corps, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

g – Matériel de sécurité

L'athlète devra obligatoirement présenter avant le départ le matériel de sécurité suivant :

- Réserve d'eau de 0,5L minimum, réserve alimentaire, une veste anti-pluie (selon conditions météorologiques) ou un coupe-vent, téléphone portable.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera une pénalité temporelle ou la disqualification de l'athlète.

h – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. Toutefois, en cas de non-participation :

- Il sera possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par courriel à l'organisateur avant le vendredi 11 septembre 2020 à 20h00. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avertir l'organisateur dans le délai imparti, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Ou de reporter son inscription à l'année suivante.

i – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

E. Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance n° AN310825 souscrite auprès de Generali Assurances Iard.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.



F. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Réclamations

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales auprès du Directeur de course (Arthur Guntz). Les décisions sont sans appel.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c – Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée sur toutes les courses.

d – Assistance

Le concurrent pourra recevoir assistance (alimentation, hydratation, matériel ou vêtements de rechanges et/ou soins corporels) par un accompagnateur dans les zones de ravitaillements prévues par l'organisation.

e – Limites horaires

Pour le Trail de la Croix de Feissons (solo et relais), le temps limite de course est de 5h00. Une barrière horaire est fixée au Km 12, au Parc thermal de Brides-les-Bains, après 2h45 de course.

Pour le Sprint TXF, le temps limite de course est de 2h30.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

f – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transpondeur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

G. Classements et récompenses

a – Récompenses

Pour le TXF Solo et Sprint TXF, seront récompensés :

- Les 3 premiers au classement « scratch » Femmes et Hommes ;
- La première/le premier de chaque catégorie (hors « scratch »), à confirmer.

Pour le TXF Relais à 2, seront récompensés :

- Les 3 premiers au classement « scratch » Femmes et Hommes et Mixtes.

b – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de la course et du prestataire chronométrateur.

Trail de la Croix de Feissons

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (en faire directement la demande à l'adresse arthur@as2pic.org).

H. Ravitaillements

TXF Solo et relais à 2 : Deux stands de ravitaillements seront installés au **Km 8 et au Km 13**. La composition des ravitaillements sera spécifiée quelques jours avant la course, en fonction des conditions sanitaires du moment ;

Sprint TXF : pas de ravitaillement

I. Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies qui peuvent être ouvertes à la circulation ou sur pistes/chemins en milieu naturel. Lors des traversées de routes, des bénévoles équipés d'un gilet réfléchissant et d'un panneau bicolore (1 face rouge et 1 face verte) seront présents pour bloquer les voitures. Les coureurs pourront donc traverser les routes lorsque les bénévoles les y autoriseront.

b – Secours des concurrents

Les secours sont assurés par une équipe de secouristes, situés sur le parcours et à l'arrivée.

c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

J. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

K. Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

L. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

M. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucun des frais engagés par l'organisateur ne pourra être remboursé aux participants.